

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Yves Coppieters, Ministre de l'Action sociale, concernant
La place de l'agriculture sociale et son évolution**

L'agriculture sociale, qui associe activités agricoles et finalités sociales telles que l'inclusion, la formation, l'accueil ou l'accompagnement de publics fragilisés, constitue un levier important pour renforcer la cohésion sociale dans nos territoires ruraux tout en soutenant une agriculture durable et ancrée localement.

Or, plusieurs évolutions récentes au niveau européen et régional mettent en lumière une attention croissante aux dimensions sociales dans le secteur agricole. Je pense notamment :

- à l'intégration de critères sociaux dans la PAC, à travers les nouvelles exigences en matière de conditions de travail, d'emploi, de sécurité et de santé des travailleurs ;
- aux réflexions européennes et régionales portant sur une meilleure articulation entre objectifs agricoles, sociaux et territoriaux, notamment en matière de renouvellement des générations, de cohésion sociale et de soutien aux exploitations diversifiées et multifonctionnelles.

Dans ce contexte, l'agriculture sociale est considérée par certains comme une opportunité pour renforcer l'attractivité du monde agricole, lutter contre l'isolement rural et offrir des solutions inclusives innovantes aux personnes en situation de handicap ou nécessitant un cadre structurant.

Quel est le retour de terrain ? Quel est celui de l'AViQ ?

Concrètement, quel est l'encadrement spécifique dont peuvent bénéficier les agriculteurs et les personnes accueillies dans l'exploitation ?

L'AViQ a-t-il un service dédié afin d'accompagner tant les personnes de terrain (agriculteurs et bénéficiaires) que les structures qui coordonnent ces rencontres ?

À court et moyen termes, quelle est la stratégie du Gouvernement wallon en matière d'agriculture sociale ?

La DPR prévoit en effet, dans le volet « amélioration de l'accès aux soins de santé mentale », que « le Gouvernement étudiera les alternatives aux soins de santé classique, tels que les soins verts (agriculture sociale) dans l'accompagnement de la santé mentale ».

Outre l'agriculture sociale, les « soins verts » recouvrent-ils d'autres méthodes ?

De quelle manière M. le Ministre va-t-il implémenter cette stratégie ?

La réponse du Ministre

Je suis particulièrement sensible à la thématique de l'agriculture sociale. J'étais d'ailleurs présent aux auditions consacrées à ce sujet lors de la réunion conjointe de la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale, et de la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité, le 22 janvier dernier. Le compte-rendu de cette réunion dresse un état des lieux précis des projets en cours.

À ce stade, l'honorable membre pourra constater que le financement des projets d'agriculture sociale provient essentiellement de la PAC (10 projets dans le cadre de l'Intervention 373 « Coopération dans le domaine de santé » et 2 projets LEADER). Ces moyens ne sont toutefois pas appelés à être prolongés au-delà de 2027. D'autres activités existent : celles soutenues par la Région wallonne (qui seront à nouveau soutenues en 2026) et celles menées par la Province de Luxembourg, financées sur fonds propres.

Dans un contexte d'incertitude quant à l'avenir de la majorité de ces initiatives, et sur la base des propositions formulées par le « Collectif agriculture sociale en Wallonie », qui rassemble les acteurs de terrain, nous avons, conjointement avec ma collègue la ministre de l'Agriculture Anne-Catherine Dalcq, demandé à l'AViQ, au SPW IAS et au SPW ARNE, de produire une analyse partagée portant sur les éléments suivants :

- la cartographie des dispositifs existants en Wallonie, incluant les acteurs impliqués, les formes juridiques mobilisées et les publics concernés ;
- un état des lieux des mesures de soutien mises en œuvre dans d'autres Régions (notamment en Flandre) et dans d'autres États membres de l'Union européenne ;
- l'identification des sources de financement mobilisables (régionales, fédérales, européennes – telles que l'INAMI, la PAC ou les fonds structurels) ainsi que les conditions d'accès ;
- l'analyse des propositions du Collectif, assortie de pistes de concrétisation en Wallonie, incluant l'identification du cadre légal existant ou à développer, ainsi que les perspectives budgétaires requises.

Ce travail est toujours en cours.

Pour répondre à sa question portant sur les retours du terrain et l'encadrement dont bénéficient agriculteurs et personnes accueillies, il est utile de rappeler le cadre actuel : depuis 2024, 12 projets pilotes d'agriculture sociale sont actifs en Wallonie. Ils émanent pour la plupart d'institutions sociales ou de santé agréées par la Wallonie, qui ont noué des partenariats avec des agriculteurs et agricultrices de leurs territoires.

Ces partenariats répondent à des appels à projets lancés dans le cadre de la programmation 2023-2027 du Plan stratégique wallon de la PAC, cofinancée par la Wallonie et le FEADER. Sur le plan administratif, ces projets sont cogérés par l'AViQ et le SPW IAS.

Dix projets sont ainsi cofinancés à hauteur de 3,2 millions d'euros dans le cadre de l'Intervention 373 « Coopération dans le Domaine de la Santé » (du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027), ainsi que deux projets LEADER pour 579 000 euros (du 1er janvier 2024 au

31 décembre 2027). Lors de la précédente période de programmation, 16 projets avaient également été soutenus entre 2017 et 2023.

Les acteurs de terrain demandent ainsi leur pérennisation et proposent qu'ils soient intégrés à des dispositifs élargis, portés par des équipes pluridisciplinaires couvrant l'ensemble du territoire wallon. Leur objectif est de rendre l'agriculture sociale universellement accessible, tant pour les agriculteurs que pour les publics en recherche de mieux-être et d'inclusion sociale.

À ce jour, les projets pilotes restent limités à certains publics et certaines zones en fonction des institutions porteuses. Le Collectif propose également de renforcer les collaborations avec les réseaux de soins et d'aide sociale, afin de diffuser plus largement la pratique, à condition qu'un cadre clair soit disponible.

Les évaluations menées par l'AViQ et le SPW IAS montrent d'ailleurs des effets très positifs sur les personnes accueillies, mais également en termes de cohésion sociale dans les zones rurales.

Sans préjuger des conclusions finales des analyses en cours, je souhaite déjà évoquer quelques éléments.

Une recherche-action menée en 2021 par les opérateurs de projets, avec l'appui du Pr Marc Mormont (ULiège), montre que sur les 61 agriculteurs interrogés :

- 32 % estiment que les accueils leur apportent une aide dans leur travail ;
- 60 % estiment que l'investissement consenti s'équilibre avec l'aide reçue ;
- 7 % considèrent que les accueils représentent un surcroît de travail.

L'analyse souligne cependant que, même lorsque la charge est accrue, la pratique procure une satisfaction morale et psychosociale, donnant un sens supplémentaire au travail agricole.

Les bénéfices directs sont difficiles à quantifier, mais les évaluations convergent : valorisation du cadre de travail, reconnaissance des savoir-faire, développement de compétences relationnelles, transmission de valeurs, sentiment d'utilité sociale, image positive d'un monde agricole ouvert et engagé.

Il est également relevé que l'agriculture sociale offre un apport économique pour certaines exploitations et constitue une piste de diversification en cohérence avec la relocalisation des filières agroalimentaires.

Dans un contexte budgétaire exigeant, il est prématuré de préciser l'ampleur des moyens qui pourront être dégagés. Mais la volonté politique de consolider le soutien est claire, et elle est partagée par ma collègue en charge de l'Agriculture. Le caractère intersectoriel de l'agriculture sociale en fait une réponse adéquate à de nombreux enjeux de société.

Enfin, s'agissant de sa question sur d'autres méthodes qui recouvriraient les « soins verts », actuellement, la Région wallonne explore d'autres approches en soutenant des projets qui

visent globalement à améliorer le bien-être des personnes et à renforcer leur lien avec l'environnement en s'appuyant sur une immersion directe dans la nature.

L'ASBL « D'une cime à l'autre », par exemple, développe des approches d'intervention psychosociale à destination de publics fragilisés, principalement des jeunes, visant le renforcement de leurs compétences personnelles et sociales dans un cadre encadré et expérientiel.